

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

**MÉMOIRE DÉPOSÉ
POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA REVITALISATION DE L'OUEST
DU CENTRE-VILLE – PPU QUARTIER DES GRANDS JARDINS**

**LE 8 AVRIL 2011
PAR SIMON TOUZIN**

Madame, Messieurs les commissaires,

Je suis Simon Touzin. J'exploite des commerces de vêtements sur la rue Sainte-Catherine Ouest, sur le côté nord, entre les rues Saint-Marc et Saint-Mathieu.

Le conseil de l'arrondissement Ville-Marie a adopté la version préliminaire du Projet particulier d'urbanisme (PPU) / Quartier des grands jardins, dans lequel il propose de transformer le stationnement, situé au 1840, boulevard de Maisonneuve Ouest, en un parc de proximité. Ce stationnement est situé juste derrière mes commerces.

J'ai été estomaqué d'apprendre cette intention des élus et fonctionnaires de l'arrondissement. Jamais les autorités municipales n'ont engagé un dialogue avec les voisins résidentiels et commerciaux du secteur concerné pour connaître leur avis à ce sujet. Néanmoins, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte par l'Office de consultation publique de Montréal d'exprimer mon profond désaccord.

D'entrée de jeu, je tiens à préciser que je suis conscient de l'importance d'augmenter la superficie d'espaces verts à Montréal notamment pour réduire les îlots de chaleur. La création d'un espace vert public à cet endroit est cependant une solution kafkaïenne à un problème d'aménagement qui devrait être considéré en se dotant d'une vision plus large de développement.

J'invite les commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal à visiter avec moi la ruelle située entre les commerces de la rue Sainte-Catherine et ce stationnement, un soir de beau temps. Ils y constateront un grave problème de salubrité et de sécurité qui n'incite pas à aménager, à quelques pieds de là, un parc destiné à la famille.

Cette ruelle est constamment utilisée par des consommateurs de drogue, des vendeurs de drogue, des prostitués et leurs clients, ainsi que des itinérants. Je ne peux imaginer le jour où la Ville de Montréal et l'arrondissement Ville-Marie aménageront un parc l'ombre de cette ruelle.

Il est déjà difficile d'attirer une plus grande clientèle à nos commerces ; imaginez ce que ce sera lorsque ce parc et ces environs seront fréquentés par les usagers de la ruelle ! Et ce n'est pas une clôture ou un mur qui les empêcheront d'occuper ce parc... Seringues, morceaux de bouteilles, condoms et autres produits de ce genre joncheront la pelouse du parc. Chaque jour, il faudra rapidement nettoyer avant que les quelques parents et enfants n'osent s'y aventurer...

J'attire l'attention des commissaires sur le problème de sécurité du parc Cabot. Cela fait des années que les policiers, malgré l'accès facile à ce parc, tentent sans succès d'y faire disparaître les actes sexuels illicites et le commerce de drogue. Comment peut-on alors espérer que la situation soit différente au parc projeté ? La configuration verticale de ce dernier, sa proximité avec une ruelle dangereuse et sans issue et sa localisation entre deux gros immeubles compliqueraient encore davantage le travail des policiers.

Un autre type de problème de sécurité se pose également. Comme nous le savons maintenant, l'espace vert proposé par l'arrondissement Ville-Marie serait situé entre le bâtiment du Royal Montreal Curling Club et celui de l'ancienne école Victoria. Or nous avons appris, au cours de la première partie de la consultation publique, réservée à la période de questions, que le club de curling a un droit de passage, garanti par une servitude, sur le côté où le parc est envisagé, pour entretenir et réparer ses installations. Cela signifie, selon les propriétaires du club de curling, que des camions et des équipements lourds doivent circuler sur une partie de l'actuel stationnement. Il y a encore ici une incompatibilité avec le rêve d'un parc à cet endroit. Autre obstacle de taille pour la sécurité des enfants !

Au cours de période de questions, une résidente et commerçante de notre secteur a demandé aux représentants de l'arrondissement Ville-Marie s'ils avaient étudié la possibilité de transformer d'autres stationnements du quartier avant de proposer celui du boulevard de Maisonneuve Ouest. Elle n'a pas obtenu de réponse... Je recommande donc aux commissaires de proposer à l'arrondissement Ville-Marie d'effectuer une étude approfondie de tous les sites qui pourraient être convertis en un parc de proximité. Celui proposé est visiblement à rejeter.

L'Office de consultation publique de Montréal devrait donc recommander le retrait de ce projet et encourager les élus et fonctionnaires de l'arrondissement Ville-Marie à s'asseoir avec les propriétaires des immeubles du quadrilatère formé du boulevard de Maisonneuve et des rues Saint-Marc, Sainte-Catherine et Saint-Mathieu pour élaborer une vision globale de développement de ce secteur plein de potentiel.

Respectueusement,

Simon Touzin
